Administration
de la nature et des forêts
Grand-Duché de Luxembourg

Réservé à l'Administration

Date d'entrée _____

N. Réf. : **No. :** _____

Votre référence : _____

Demande d'aides pour l'amélioration de l'environnement naturel

À envoyer à l'arrondissement **avant** le commencement des travaux. **

Nom, prénom : .....

N° de matricule national : .....

Rue, n° : .....

Code postal, localité, pays : .....

Téléphone / GSM : .....

N° compte bancaire : IBAN ..... BIC .....

N° d'exploitation : * .....

N° assurance accident agricole : * .....

(*à remplir uniquement si applicable)

Le/la soussigné(e) sollicite, conformément au règlement grand-ducal modifié du 30 septembre 2019 concernant les aides pour l'amélioration de l'environnement naturel, une subvention pour les travaux suivants :

Art 3	1°	Création de haies, de bosquets, de brise-vent, de lisières forestières et de galeries alluviales	nbre	
		Utilisation plants certifiés issus de semences autochtones		
	2°	Plantation d'arbre(s), tuteur(s) y compris	nbre	
		Plantation d'arbre(s) fruitier(s) à haute tige, tuteur(s) y compris	nbre	
	3°	Installation de clôtures servant à protéger les plantations sous 1° ou 2° des dégâts causés par le bétail ou le gibier ou servant à la mise en place de bandes herbacées	m	
		Installation d'une protection individuelle légère pour des arbres sous 2°	nbre	
		Installation d'une protection individuelle lourde contre les dégâts causés par le bétail pour des arbres sous 2°	nbre	
	4°	Travaux de création, de protection, de restauration ou d'entretien de biotopes protégés et d'habitats naturels ou semi- naturels, à l'exception des travaux mentionnés sous 1° – 3°	€	
		Utilisation de semences ou plants certifiés autochtones		
	Art. 4 : Mise en œuvre d'un plan de gestion d'une zone protégée en vertu de la loi du 18 juillet 2018			
	Art. 4 : Mise en œuvre de plans d'action « Espèces » ou « Habitats » en vertu de la loi du 18 juillet 2018			

Art 8	Entretien ou restauration d'arbre(s) remarquable(s)	€	
	Restauration d'arbre(s) remarquable(s) classé(s) comme monument national ou inscrit(s) à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux	€	

Art 2	1°	Travaux de création ou d'aménagement de sites de repos, de reproduction et d'hibernation pour les espèces marquées * à l'annexe 3	€	
	2°	Travaux de création ou d'aménagement de sites de repos, de reproduction et d'hibernation pour les espèces marquées ** à l'annexe 3	€	
	3°	Travaux de création ou d'aménagement de sites de repos, de reproduction et d'hibernation pour les espèces marquées *** à l'annexe 3	€	
	Art. 4 : Mise en œuvre d'un plan de gestion d'une zone protégée en vertu de la loi du 18 juillet 2018			
	Art. 4 : Mise en œuvre de plans d'action « Espèces » ou « Habitats » en vertu de la loi du 18 juillet 2018			

Commune	Section	Lieu-dit	N° cadastral	Surface cadastrale

Le soussigné confirme que les données ci-avant sont sincères et véritables, que les projets n'ont pas été préalablement refusés sur base de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, que les travaux ne sont pas imposés par le Ministre dans le cadre d'autorisations assorties de conditions en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles et que les aides demandées ne sont pas cumulées avec celles prévues par les mesures agri-environnementales et des régimes d'aides pour la sauvegarde de la diversité biologique.

....., le .... (Signature)

La demande doit comprendre :

- Un plan cadastral
- Un extrait de la carte topographique à l'échelle 1:10.000
- Une copie de toutes les offres relatives au projet
- Pour les gestionnaires ou exploitants de fonds : document attestant l'accord du propriétaire

Vos droits concernant vos données personnelles

Vos données personnelles sont traitées par l'Administration de la nature et des forêts, au titre des missions de service public dont est investie l'Administration de la nature et des forêts, dans le cadre du règlement grand-ducal du 30 septembre 2019 concernant les aides pour amélioration de l'environnement naturel et plus particulièrement dans le cadre de votre présente demande d'aide.

La fourniture de ces données est nécessaire au traitement de votre demande. Ces informations doivent être précises et refléter la réalité de votre situation sans quoi votre demande pourrait ne pas aboutir correctement.

Les données seront conservées durant 30 ans.

Certaines de ces informations peuvent être transmises aux autorités partenaires et leurs sous-traitants dans le cadre de nos missions (Entité mobile de l'ANF, Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, etc.).

Conformément aux règles légales de protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces informations. Vous pouvez vous adresser par courrier postal accompagné d'une preuve d'identité, au directeur de l'Administration de la nature et des forêts, 81, Avenue de la Gare, L-9233 Diekirch.

** Demande à envoyer à l'adresse :

Arrondissement	Rue	Code postal et lieu	Téléphone	E-mail
Centre-Est	81, avenue de la Gare	L-9233 Diekirch	247 – 56558	ace@anf.etat.lu
Centre-Ouest	1, rue du Village	L-7473 Schoenfels	247 – 56701	aco@anf.etat.lu
Est	6, rue de la Gare	L-6731 Grevenmacher	247 – 56902	ae@anf.etat.lu
Nord	27, rue du Château	L-9516 Wiltz	247 – 56556	an@anf.etat.lu
Sud	40, rue de la Gare	L-3377 Leudelange	247 - 56785	as@anf.etat.lu